



Notice descriptive des travaux relative à la réhabilitation des logements et des parties communes



**« VILLA VERANI » - 16-18, rue Arson
06300 NICE**

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	3
1.1 INFRASTRUCTURE	3
1.2 MURS ET OSSATURE	3
1.3 PLANCHERS	3
1.4 ISOLATION / POSE DE CLOISONS	3
1.5 ESCALIERS	4
1.6 REMISE AUX NORMES DES CONDUITS DE VENTILATION	4
1.7 REMPLACEMENT DES CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	4
1.8 VERIFICATION DE LA COUVERTURE	4
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	4
2.1 REMPLACEMENT DES SOLS ET PLINTHES	4
2.2 REMPLACEMENT DES REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	5
2.3 REALISATION DE FAUX-PLAFONDS (HORS PEINTURE)	5
2.4 REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES	5
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS	5
2.6 REMPLACEMENT DES ENUISERIES INTERIEURES	5
2.7 REMISE EN ETAT DES SERRURERIE ET GARDE-CORPS EXISTANTS	6
2.8 POSE DE PEINTURES, PAPIERS, TENTURES	6
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	7
3. PARTIES COMMUNES A L'IMMEUBLE	10
3.1 HALL COMMUN DE L'IMMEUBLE	10
3.2 CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGE	10
3.3 CAGES D'ESCALIERS	11
3.4 LOCAUX COMMUNS	11
4. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	11
4.1 TELECOMMUNICATION	11
4.2 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	11
4.3 ALIMENTATION EN EAU	11
4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE	12

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les travaux et prestations techniques validés avec l'ASL VILLA VERANI pour la réhabilitation des appartements situés 16-18, rue Arson à Nice.

NOTE GENERALE

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la réhabilitation, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau...), la société RPH pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les différentes possibilités de choix et options qui seront proposées ne pourront être exercées uniquement que dans les gammes proposées par la société RPH et sous réserve de l'avancement des travaux.

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipement ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité.

La société RPH pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment changement de réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et impératifs techniques ou réglementaires la mettant dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

Le coût des travaux décrits ci-après, intègre l'ensemble des primes CEE au bénéfice de la société RPH.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de réhabilitation. L'implantation des équipements et/ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 Infrastructure

1.1.1 Fouilles

- Sans objet

1.1.2. Fondations

- Sans objet

1.2 Murs et ossature

1.2.1. Murs de sous-sol

1.2.1.1. Murs périphériques existants

- Existants, sans objet

1.2.1.2. Murs de refends complémentaires

- Existants, sans objet

1.2.2. Nettoyage des murs de façades

La consistance des façades ne sera pas modifiée par les travaux, à l'exception des éventuels carottages pour le passage de réseaux divers

- Murs existants, sans objet
- Finition : peinture ou hydrogommage ; suivant projet architectural

1.2.3 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Existants, sans objet

1.2.4 Murs ou cloisons séparatifs entre les locaux privés et autres locaux contigus

- Existants, sans objet

1.3 Planchers

1.3.1. Planchers sur étage courant

- Plancher existant, non modifié par les travaux à l'exception des éventuels carottages pour le passage de réseaux divers

1.3.2. Autres planchers

- Sans objet

1.4 Isolation / Pose de cloisons

1.4.1. Murs périphériques

- Isolation par l'intérieur des murs en façade par un complexe isolant composé de laine de verre et placoplâtre, épaisseur selon avis du bureau de contrôle
- Coefficient thermique R=3,7 ; plus performant que le coefficient thermique minimum requis par la loi PINEL ancien réhabilité

1.4.2. Cloisons séparatives

- Cloisons placostyl de 160mm d'épaisseur type SAD ou cloisons de type aggloméré de ciment creux, selon avis du bureau de contrôle

1.4.3. Cloisons de distribution

- Cloisons de 72 mm d'épaisseur constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre.
- Plaques de plâtre hydrofuges côté salles d'eau et salles de bains suivant réglementation

1.4.4. Gains techniques des logements

- Suivant plan, cloisons constituées de 2 plaques de plâtre sur ossature métallique avec laine de verre

1.5 Escaliers

1.5.1. Escaliers communs

- Escaliers en pierre existants

1.6 Remise aux normes des conduits de ventilation

1.6.1 Conduits de désenfumage des locaux de l'immeuble

- Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

- Conduits métalliques galvanisés prévus pour assurer la ventilation des logements, placés dans les gaines techniques maçonnées et/ou cloisonnées. Ils sont reliés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

1.7 Remplacement des chutes et grosses canalisations

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Les chutes d'eau pluviales seront en PVC rigide, alu ou zinc suivant choix de l'architecte. Les chutes intérieures seront situées en gaine technique des logements, les chutes extérieures seront en façades. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.

1.7.2. Chutes d'eaux usées et eaux vannes

- Canalisations en PVC rigide disposées dans les gaines techniques intérieures des logements.
- Ces chutes peuvent être ponctuellement dévoyées en plafond des logements par soffites ou faux plafonds en plaques de plâtre, suivant plans de vente ou impositions techniques.

1.7.3. Canalisations au sous-sol

- Canalisations en PVC rigide

1.7.4. Branchements aux égouts

- Par canalisations conformes aux prescriptions de la ville de Nice et des sociétés concessionnaires.

1.8 Vérification de la couverture

1.8.1. Charpente

- Sans objet

1.8.2. Couverture

- Révision, contrôle et modification si nécessaire, suivant avis du maître d'œuvre
- Isolation de la toiture par laine minérale, coefficient thermique sous rampant de R=6 et sous combles perdus de R=7, plus performant que les coefficients thermiques minimums requis par la loi PINEL ancien réhabilité

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 Remplacement des sols et plinthes

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

- Séjour, entrée et cuisine : suivant localisation, pose d'un parquet contrecollé chêne 1 frise aspect brut ; plinthes : bois MDF de hauteur 100mm, angle vif, peintes dans la couleur du mur
- Chambre et dégagement : suivant localisation, pose d'un parquet contrecollé chêne 1 frise aspect brut ; plinthes : bois MDF de hauteur 100mm, angle vif, peintes dans la couleur du mur

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (salle d'eau)

- Pose de carrelage aspect marbre de chez ATLAS CONCORDE ou équivalent

- Plinthes assorties

2.2 Remplacement des revêtements muraux (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Salles d'eau/salles de bain

- Pose d'une faïence murale de chez ATLAS CONCORDE ou équivalent avec format correspondant aux harmonies proposées, au pourtour du receveur de douche ou de la baignoire, sur 2 ou 3 côtés selon plans et prévue à hauteur d'huisseries
- Les joints seront réalisés au ciment blanc.
- Tablier de baignoire carrelé (pour les logements concernés)

2.2.2. Cuisine

- Sans objet

2.2.3. Pièces principales

- Les revêtements muraux des pièces principales sont décrits au chapitre 2.8.

2.3 Réalisation de faux-plafonds (hors peinture)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Réalisation de faux-plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique
- Finition suivant article 2.8.2.2

2.4 Remplacement des menuiseries extérieures

(Coefficient thermique U_w compris entre 1,3 et 1,6 W/(m².K), plus performant que le coefficient thermique minimum requis par la loi PINEL ancien réhabilité)

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Menuiseries en bois, vantaux à la française ou coulissantes, avec double vitrage garantissant l'isolation thermique (coloris suivant permis de construire).

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Vitrage dépoli dans les salles de bain, salles d'eau et WC.

2.5 Fermetures extérieures et occultations

2.5.1. Fermetures extérieures

- Mise en peinture des volets existants sur la façade rue

2.5.2. Occultations

- Rideaux hôteliers dans les logements sans volets

2.6 Remplacement des menuiseries intérieures

2.6.1. Huisseries et bâtis

- Huisseries bois pour portes palières,
- Huisseries bois pour portes intérieures.

2.6.2. Portes intérieures

- Portes pleines Zen Fiber (ou équivalent), huisseries 68X58 cm à 1 vantail, serrure pêne dormant ½ tour pour chambre.
- Condamnation pour salles de bain et WC.
- Béquille en alu ou en inox aspect contemporain et entrée sur rosace.

2.6.3 Portes palières

- Portes palières en bois, dimension 90X205 cm et serrure 3 points.

2.6.4. Portes de placards localisés sur les plans

2.6.4.1. Façades des placards

- Coulissantes en panneaux de particules finition miroir argent pour les placards de largeur supérieure à 100cm,
- Ouvrantes à la française en panneaux de particules finition miroir argent pour les placards de largeur inférieure à 100cm,
- L'épaisseur des portes est de 12 mm environ

2.6.4.2. Aménagement intérieur des placards

- Pour le placard d'entrée ou dégagement et l'ensemble des placards inférieurs à 1.50 m de largeur, tablette chapelière sur toute la longueur avec tringle suspendue finition inox,
- Pour les autres placards supérieurs à 1.50 m de largeur, séparation verticale avec tablette chapelière et tringle suspendue finition inox.

2.6.4.3. Pièces de rangement et dressings

- Non équipés.

2.6.4.4. Façade des Tableaux électriques

- Sans objet

2.7 Remise en état des serrurerie et garde-corps existants

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Existants, finition décrite au paragraphe 2.8

2.8 Pose de peintures, papiers, tentures

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur serrurerie

- Peinture, couleur suivant projet architectural et autorisation administrative

2.8.1.2. Sur béton apparent

- Sans objet

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Deux couches de peinture de couleur gris sur les menuiseries intérieures qui ne seraient pas finies d'usine.

2.8.2.2. Sur plafonds compris soffites et faux plafonds

- Deux couches de peinture blanche velours lisse acrylique dans les pièces sèches et humides

2.8.2.3. Sur murs

- Deux couches de peinture blanche velours lisse acrylique dans les pièces sèches et les pièces humides.

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Une couche d'impression et deux couches de peinture blanche sur tuyauteries apparentes.

2.9 Équipements intérieurs

2.9.1. Équipements ménagers

2.9.1.1. Équipement des cuisines

Pour les logements de type T1 :

- Meuble bas mélaminé, plan de travail mélaminé hydrofuge d'une longueur de 120cm
- Meubles hauts mélaminé 120cm
- Crédence mélaminée
- Évier inox 1 bac, robinet type mitigeur
- Plaque vitrocéramique 2 feux compris
- Hotte, four/micro-ondes, réfrigérateur top compris
- Arrivée d'eau et évacuation pour lave-vaisselle ou lave-linge (suivant plans)

Pour les logements de type T2 :

- Meuble bas mélaminé, plan de travail mélaminé hydrofuge d'une longueur de 180cm
- Meubles hauts mélaminé 180cm
- Crédence mélaminée
- Évier inox 1 bac, robinet type mitigeur
- Plaque vitrocéramique 3/4 feux compris
- Hotte, four/micro-ondes compris
- Emplacement libre pour réfrigérateur or des 180 (suivant plans)
- Emplacement libre pour lave-vaisselle ou lave-linge sous plan de travail
- Arrivée d'eau et évacuation pour lave-vaisselle ou lave-linge (suivant plans)

2.9.2. Remise aux normes des équipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes dans gaines palières en tube PER, cuivre ou type multicouche.
- Distribution en tube PER, encastrée dans le plancher pour l'alimentation en eau froide des logements à partir des colonnes montantes.
- Distribution intérieure en tube cuivre ou PER, apparente ou encastrée dans les cloisons pour l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires à partir des colonnes montantes.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude sanitaire

- La production d'eau chaude sera réalisée par un ballon d'eau chaude électrique, capacité selon typologie, type extraplat de marque LINEO ATLANTIC ou équivalent, thermostat central
- La distribution d'eau chaude sera réalisée en tube cuivre ou PER, apparente ou encastrée dans les cloisons pour l'alimentation en eau chaude des appareils sanitaires.

2.9.2.3. Évacuations

- En tubes PVC.

2.9.2.4. Branchements en attente

- Té bouchonné en attente et robinet pour branchement lave-linge
- NOTA : ces attentes peuvent être situées dans les cuisines ou les salles d'eau ou salles de bain suivant plans de vente.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

- Coloris blanc pour tous les appareils.

- Receveur de douche plat KINEDO (dimension selon plan de l'architecte et pour les logements concernés)
- Baignoire Corvette de marque JACOB DELAFON ou équivalent (dimension selon plan de l'architecte et pour les logements concernés)
- WC : pack WC suspendu, réservoir, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 litres équipé d'un abattant double démontable. De marque GROHE ou équivalent.
- Meuble vasque 2 portes basses, grand miroir et points lumineux intégrés de marque JACOB DELAFON ou équivalent

2.9.2.6. Robinetterie

- Pour vasque : mitigeur de marque GROHE ou équivalent
- Pour douche : mitigeur thermostatique mural, équipé de butée économique de marque GROHE ou équivalent, une colonne de douche avec douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche
- Pour baignoire : mitigeur thermostatique mural de marque GROHE ou équivalent, douchette multi-jets, barre murale et flexible de douche

2.9.2.7. Accessoires divers

- Pare douche coulissante, ouvrante ou italienne en verre selon plans de l'architecte, de marque KINEDO ou équivalent.
- Tablier de baignoire en carrelage

2.9.3. Remise aux normes des équipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

- Remise aux normes de l'installation conforme à la norme NF C 15-100
- Encastrée dans dalles, murs et cloisons, suivant réglementation.

2.9.3.2. Puissance à desservir

- Suivant type d'appartement et étude de l'électricien.

2.9.3.3. Équipement de chaque pièce

- Équipement de chaque pièce suivant plans (le petit appareillage est prévu en matériel suivant choix du Maître d'Ouvrage).
- Installation électrique encastrée, avec appareillage de type CELIANE aspect inox de marque LEGRAND ou équivalent.
- Point d'éclairage : spot encastré collerette inox carré en faux-plafonds / douille DCL ou applique murale ou plafonnier pour les plafonds avec moulures conservés
- Exemple type :
 - Entrée :
 - 1 point d'éclairage commandé par un interrupteur simple allumage
 - 1 prise de courant confort 10/16A + T.
 - 1 tableau d'abonné avec compteur individuel disposé dans la Gaine Technique Logement (GTL), avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires et 2 prises 16A+T.
 - 1 sonnerie dans chaque appartement commandée par bouton poussoir, finition suivant projet de décoration.
 - 1 Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée
 - Séjour/cuisine :
 - 1 prise de courant fort 10/16 A pour 4 m² de surface avec un minimum de 5 unités (compris la prise située à 1,10m décrite ci-après).
 - Espace séjour, point(s) d'éclairage (nombre à définir suivant la configuration), commandé(s) par un interrupteur simple allumage, ou va-et-vient.
 - 1 prise TV/FM/SAT.

- 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
- Pour les séjours supérieurs à 28 m² le nombre de prise de courant fort 10/16 A sera de 7 unités.
- Espace cuisine, 1 point d'éclairage commandé par un interrupteur simple allumage ou va-et-vient selon le cas.
- 1 point d'éclairage en applique.
- 1 boîtier 32 A + T pour la cuisson.
- 3 prises spécialisées 10/16 A +T pour appareils ménagers.
- 6 prises 10/16 A + T (dont 4 à répartir au-dessus du plan de travail).
- *NOTA : une des prises spécialisées 10/16 A + T peut être située dans la salle d'eau au lieu de la cuisine, selon plans.*
- Chambre :
 - 3 prises de courant fort 10/16 A + T
 - Point(s) d'éclairage (nombre à définir suivant la configuration) commandé(s) par un interrupteur simple allumage.
 - 1 prise TV/FM/SAT dans toutes les chambres.
- Dégagement/palier :
 - 1 prise de courant confort 10/16 A + T.
 - Point(s) d'éclairage (nombre à définir suivant la configuration) commandé(s) par un interrupteur simple allumage.
- Salle de bain/salle d'eau :
 - 1 prise de courant 2 x 10 A + T ou 1 prise de rasoir dans le cas où la prise se situe dans le volume de protection.
 - 1 prise de courant fort 10/16A située à 1,10 m de hauteur près de l'interrupteur de commande d'allumage.
 - 1 point d'éclairage commandé par un interrupteur simple allumage.
 - Applique(s) lumineuse(s) au-dessus du miroir.
 - Pour les salles d'eau recevant un lave-linge, il est prévu une prise spécialisée 16 A.
- WC :
 - 1 spot encastré collerette inox carré (sauf pour les plafonds avec moulures conservés) commandé par un interrupteur simple allumage

2.9.4. Remplacement des systèmes de chauffage, ventilation

2.9.4.1. Type d'installation

- Appareil de catégorie C conforme à la norme NF C ou équivalent
- Chauffage individuel électrique « chaleur douce »
- Ventilation mécanique contrôlée

2.9.4.2. Appareils d'émission de chaleur

- Radiateurs électriques de chez ACOVA ou équivalent, à fluide caloporteur posés sur consoles murales.
- Sèche-serviettes électrique de chez ACOVA ou équivalent, dans les salles d'eau.

2.9.4.3. Conduits et prises de ventilation

- Conduit en tôle spiralée galvanisée,
- Bouches d'extraction en partie haute des cuisines, salles de bains, salles d'eau, buanderie et WC.

2.9.4.4. Conduits et prises d'air frais

- Prises d'air posées en partie haute des menuiseries extérieures

2.9.5. Équipement de télécommunications

2.9.5.1. Radio, TV, FM, Réception Satellite

- Réception par réseau hertzien compatible au réseau câblé,

- Réception par prises coaxiales : nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.3.

2.9.5.2 Téléphone, Fibre optique

- Réception par prise conjoncteur type RJ45 placée dans le séjour, la pièce principale des studios et l'ensemble des chambres,
- Mesures conservatoires pour raccordement ultérieur à la fibre optique selon possibilité
- Raccordement par les services ORANGE sur le réseau public.

3. PARTIES COMMUNES A L'IMMEUBLE

3.1 Hall commun de l'immeuble

3.1.1. Remplacement des revêtements de sols

- Carrelage type grès cérame avec plinthes assorties, suivant projet de décoration

3.1.2. Murs

- Suivant projet de décoration (peinture, enduit décoratif, bois, miroirs, revêtement décoratif).

3.1.3. Faux-plafonds

- Suivant projet de décoration

3.1.4. Éléments de décoration

- Suivant projet de décoration.

3.1.5. Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

- Système d'ouverture INTRATONE relié sur Smartphone ou tablette et ouverture par clé
- Porte d'entrée en bois moulure, suivant avis des ABF

3.1.6. Boîtes à lettres et à paquets

- Boîtes à lettres existantes conservées

3.1.7. Plan de sécurité

- Plan de sécurité

3.1.8. Équipements électriques

- Remise aux normes
- Éclairage par appliques murales ou spot ou plafonniers suivant projet de décoration.
- Commande automatique par détecteur de présence

3.1.9. Ascenseur

- Ascenseur dans le bâtiment A de 3 à 4 personnes, non PMR

3.2 Circulations, couloirs et paliers d'étage

3.2.1. Sols

- Pose d'un parquet contrecollé

3.2.2. Murs

- Revêtement mural ou peinture suivant projet de décoration,
- Numérotation des étages et des logements.

3.2.3. Plafonds

- Suivant projet de décoration

3.2.4. Portes

- Portes pleines sur locaux techniques et escaliers avec ferme porte automatique, finition suivant plan de décoration.

3.2.5. Équipements électriques

- Remise aux normes
- Éclairage par appliques murales décoratives ou spots ou plafonniers suivant projet de décoration.
- Commande automatique par détecteur de présence,
- 1 prise 16A+T en gaine technique palière

3.3 Cages d'escaliers

3.3.1. Revêtements de sols et paliers

- Pierres existantes, sans objet

3.3.2. Murs

- Revêtement mural ou peinture suivant projet de décoration

3.3.3 Escaliers (marches, contremarches, limons, plinthes, garde-corps, sous face de la pailasse)

- Pierres existantes, sans objet

3.3.4. Ventilation

- Exutoire de désenfumage en partie haute des cages.

3.3.5. Éclairage

- Hublots commandés par détecteur de présence

3.4 Locaux communs

3.4.1. Local poubelles

- Murs et plafonds : bruts
- Sols : bruts
- Éclairage : détecteur
- Portes pleines avec ferme porte automatique

4. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

4.1 Télécommunication

4.1.1. Téléphone/Internet

- Fourreaux et distribution verticale dans les gaines palières,
- Liaison avec chaque appartement jusqu'aux joncteurs,
- Raccordement par les services ORANGE sur le réseau public et mesures conservatoires pour raccordement ultérieur à la fibre

4.1.2. Antennes TV, satellite et radio

- Raccordement de chaque appartement sur réseau hertzien TNT

4.2 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

- Emplacements prévus dans la résidence : poubelles ou containers non fournis

4.3 Alimentation en eau

4.3.1. Comptages généraux

- Un comptage général

4.3.2. Colonnes montantes

- Dans les gaines techniques d'appartement ou dans la gaine palière suivant contrainte technique,
- Tube en PVC pression avec vannes d'arrêt en pied de chaque colonne ou dans gaine palière pour coupure du réseau.

4.3.3. Branchements particuliers

- Un branchement eau froide par appartement avec un robinet d'arrêt. Mise en œuvre d'une manchette pour pose ultérieure de sous-compteur d'eau par le syndic

4.4 Alimentation en électricité

4.4.1. Comptages des services généraux

- Alimentation en électricité depuis le réseau de distribution public
- Distribution jusqu'au local des services généraux et jusqu'au pied de colonnes électriques,
- Un comptage services généraux pour les parties communes du bâtiment en superstructure
- Le nombre de comptage pourra être sujet à modification en fonction des contraintes des concessionnaires ou des spécificités du projet et sera définie en fonction du règlement de copropriété.

4.4.2. Colonnes montantes

- Dans les gaines techniques prévues à cet effet.

4.4.3. Branchements et comptages particuliers

- Tableau de comptage dans les gaines techniques ou local technique.
- Raccordement à chaque logement sur un tableau disjoncteur avec comptage en tarif bleu individuel disposé dans la gaine technique logements.
- Téléreport des consommations en électricité.